Villemomble
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

Rapport sur le Budget Primitif de la Ville – Exercice 2025

Le Budget Primitif de la ville a été élaboré en intégrant les résultats de l'exercice 2024 constaté au Compte Administratif et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 62 770 485€

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
48 314 642€	48 314 642€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
14 455 843€	14 455 843€
TOTAL	
DEPENSES	RECETTES
62 770 485€	62 770 485€

I Les grands équilibres en fonctionnement :

I.1 les recettes :

RECETTES		
Chapitre	**Libellé**	**Montant**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	149 936
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 800 082
73	IMPOTS ET TAXES	5 130 397
731	FISCALITE LOCALES	26 833 497
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 335 705
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	311 334
76	PRODUITS FINANCIERS	0
77	PRODUITS SPECIFIQUES	51 000
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	**1 627 853**
TOTAL RECETTES REELLES		**48 239 804**
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	74 838
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
TOTAL RECETTES D'ORDRE		**74 838**
TOTAL FONCTIONNEMENT		**48 314 642**

Les atténuations de charges pour **149 936€** (chapitre 013) :

Ces recettes correspondent au remboursement de tout ou partie de dépenses que la commune a réalisé, après constat par exemple de trop perçu par des agents ou organismes sur rémunération, indemnités journalières ou de prévoyance.

Le produit des services pour **3 800 082€** (chapitre 70) :

Ces recettes regroupent notamment les participations familiales pour l'accès ;
- ✓ A la restauration scolaire **1M€**
- ✓ Aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) **700K€**
- ✓ Aux structures petite enfance **550K€**
- ✓ A l'accueil périscolaire **250K€**
- ✓ Au conservatoire **194K€**
- ✓ Aux séjours vacances **180K€**

Mais aussi les participations diverses des administrés pour ;
- ✓ Les redevances d'occupation du domaine public **300K€**
- ✓ Le Forfait Post Stationnement **200K€**
- ✓ Le stationnement payant **180K€**
- ✓ Les régies diverses (cimetière, médiathèque, vides greniers, spectacles théâtre etc.) **81K€**
- ✓ Les entrées à la piscine municipale **53K€**

Les impôts et taxes pour **5 130 397€** (chapitre 73 sauf le 731) :

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris est reconduite au niveau de 2024 à **4 099 159€**.
Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France est également reconduit au niveau de 2024 avec **1 031 238€.**

La fiscalité locale pour **26 833 497€** (chapitre 731) :

Pour 2025 compte tenu de la revalorisation des bases des valeurs locatives de +1.7%, le produit des impôts directs est attendu à hauteur de **24 996 757€**.
La taxe communale additionnelle aux droits de mutations sur les transactions immobilières est attendue à hauteur de **1 000 000€**.
L'accise sur l'électricité est estimée à **500 000€.**
Le produit des taxes de séjour, des droits de place des marchés alimentaires, des taxes sur les pylônes électriques et sur la publicité extérieure ainsi que les rôles supplémentaires est estimé à **336 740€**.

Les dotations et participations pour **10 335 705€** (chapitre 74) :

La Dotation Globale de Fonctionnement est inscrite pour **7 179 487€** répartis comme suit :
- **6 540 810€** de Dotation Forfaitaire des communes
- **638 677€** de Dotation de Solidarité Urbaine

Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales sont estimées à **2 805 000€**.
Les compensations d'exonération de taxe foncière sont estimées à **150 000€**.
Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, la dotation de recensement, la dotation sur les titres sécurisés, la compensation de l'État pour la mise en place du service minimum d'accueil et les dotations et subventions de fonctionnement diverses sont estimés à **201 218€**.

Autres produits de gestion courante pour **311 334€** (chapitre 75) :

Ces recettes sont constituées par les loyers et charges locatives perçus, les pénalités des marchés, les concessions publicitaires et les remboursements de charges diverses dont les remboursements d'assurance pour sinistres. Les montants retenus sont en net retrait par rapport au réalisé 2024 (802 679€) compte tenu de la prudence nécessaire suite à l'arrêt de recettes non récurrentes et d'autres non prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

Les produits spécifiques pour **51 000€** (chapitre 77) :

Il s'agit d'une provision pour mandats annulés sur exercice antérieurs de **51 000€**.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections pour **74 838€** (chapitre 042) :

Cette opération d'ordre budgétaire qui ne donne lieu à aucun encaissement est strictement égale au montant inscrit en recettes d'investissement au chapitre 040.

I.2 les dépenses :

DEPENSES		
Chapitre	**Libellé**	**Montant**
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 233 203
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 361 148
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 650 584
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 672 696
66	CHARGES FINANCIERES	50 000
67	CHARGES SPECIFIQUES	41 400
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	155 612
TOTAL DEPENSES REELLES		**45 164 642**
023	VIREMENT DE LA SECTION DINVESTISSEMENT	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	3 150 000
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		**3 150 000**
TOTAL FONCTIONNEMENT		**48 314 642**

Les charges à caractère général (chapitre 011) pour **9 361 148€** :

Ces charges regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, et se décomposent comme suit :
Les dépenses de fluides regroupent les consommations d'eau (232 993€ au compte 60611), d'électricité (1 177 400€ au compte 60612), de gaz (948 809€ compte 60612) et de fioul (75 000€ compte 60621) des bâtiments municipaux et sont estimées pour 2025 à **2 434 202€.**
L'achat de prestations de services (compte 6042) pour **2 388 694€€** dont 2 046 570€ pour le contrat de restauration scolaire, des centres de loisirs, de la petite enfance et le restaurant municipal et **250 000€** pour les séjours extérieurs avec la fermeture de la maison familiale de Corrençon.
Les dépenses liées aux contrats de maintenance (compte 6156 : **1 059 140€**), d'entretien et réparations des bâtiments publics, de la voirie et des véhicules (compte 615 : **351 929€**), les locations mobilières et immobilières

(compte 613 : **129 989€**), les charges locatives (compte 614 : **47 020€**) et les assurances (compte 616 : **239 301€**).

Les achats de fournitures de voiries, d'alimentation et de carburants (compte 6062 : **450 715€**), de fournitures d'entretien, de petit équipement et de vêtements de travail (comptes 6063 : **369 597€**), de fournitures administratives (compte 6064 : **35 825€**) et de fournitures scolaires (compte 6067 : **109 480€**).

Les contrats souscrits auprès de prestataires extérieurs (compte 611) pour **396 955€** dont 115 000€ pour l'entretien des espaces verts et 90 000€ pour la propreté urbaine.

Les honoraires de conseil et de contentieux (compte 62268 **: 90 000€**), les frais de publicité, publications, relations publiques (compte 623 : **529 317€),** les frais postaux et de télécommunications (compte 626 : **95 089€,** les frais de transport scolaire et d'accueil de loisirs (compte 6245 : **43 475€**) et les impôts et taxes (compte 635 : **217 884€).**

Les dépenses de personnel et frais assimilés pour **26 650 584€** (chapitre 012) :

Le montant des dépenses de personnel comprend notamment ;
- La rémunération des agents titulaires (compte 64111) **8 679 016€**
- La rémunération des assistantes maternelles (compte 64121) **416 229€**
- La rémunération des agents non titulaires (compte 64131) **6 157 809€**
- Les charges de sécurité sociale et de prévoyance (compte 645) pour **7 206 354€**

Le budget 2025 de la masse salariale est impacté par de nombreuses évolutions :
- Augmentation de l'IFSE plancher estimée à 210K€
- Augmentation du taux de cotisation de la part patronale/retraite des fonctionnaires à hauteur de 4 points estimée à 265K€
- Augmentation du taux de cotisation de la part patronale/maladie des fonctionnaires de plus de 11 % estimée à 89K€
- Mise en œuvre de la participation à la Protection Sociale Complémentaire estimée à 30K€
- Effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liée aux avancements de grade et d'échelon des agents estimé à 62K€
- Mise en place du « bonus attractivité » pour les agents de la petite enfance estimé à 102K€

La contribution au Fonds National de Garantie des Ressources (chapitre 014) pour **4 121 097€** :

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 qui s'est traduit par la fin de la perception du produit de la taxe professionnelle.
Afin de garantir une neutralité de la réforme un mécanisme de péréquation (**mécanisme de redistribution** qui vise à **réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités**, entre les différentes collectivités territoriales) a été instauré.
La commune est contributrice et alimentera ce fonds de solidarité comme en 2024 à hauteur de **4 121 097€.**

Les autres charges de gestion courante **4 672 696€** (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe

- Les subventions aux associations à hauteur de **1 190 000€**
- La subvention de fonctionnement que la Ville verse au Centre Communal d'Action Sociale de **1 200 000€**
- La contribution de la Ville au Territoire Grand Paris Grand Est (GPGE) au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) institué à la suite de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) en 2016, arrêtée à **598 576€**
- La contribution aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), pour **672 034**€ en fonctionnement et **142 502€** en investissement
- La contribution aux frais de fonctionnement des écoles privées maternelles et élémentaires pour **311 501€**
- La contribution ENEDIS pour **20 000€**
- La participation aux charges à l'inspection générale des carrières pour **15 000€**
- Les indemnités des élus dont cotisations de retraite et de sécurité sociale, frais de formation pour **445 800€**
- Les redevances diverses pour l'utilisation de logiciels, l'achat de licences etc pour **121 475€**
- Les autres charges diverses de gestion courante dont les chèques cadeaux aux agents (**50 000€**), les récompenses bacs (**10 000€)**, les bourses et prix scolaires (**19 840€**)

Les charges financières pour **50 000€** (chapitre 66) :

Il s'agit d'une provision de 50 000€ pour les intérêts de l'emprunt à l'Agence France Locale (AFL) au cas où celui-ci viendrait à être mobilisé dès 2025.

Les charges spécifiques pour **41 400€** (chapitre 67) :

Il s'agit d'une provision pour des titres annulés sur exercices antérieurs de 15 000€ qui pourrait intervenir en 2025 et d'une annulation de titre 2022 pour la société Giromédias de 26 400€.

Les dotations aux provisions semi-budgétaires pour **155 612€** (chapitre 68) :

Il s'agit d'une provision pour risque de monétisation des jours de Compte Epargne Temps (CET) de la commune à hauteur de 150 000€ et d'une provision pour créances douteuses de 5 612€.

Les dotations aux amortissements pour **3 150 000€** (chapitre 042) :

L'amortissement représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou l'obsolescence. La dotation aux amortissements est la somme que représente cette perte de valeur. Elle est estimée pour chaque exercice jusqu'à la fin de la durée d'usage du bien.
Ces dotations évoluent avec le niveau d'investissement réalisé chaque année par la commune.
Cette dépense de fonctionnement à hauteur de **3 150 000€** sera comptabilisée pour le même montant en recette d'investissement au chapitre 040 et sera réajustée en décision modificative pour comptabiliser les acquisitions amorties à compter du 1er janvier 2025 selon la règle du prorata temporis institué par la M57.

Les grands équilibres en investissement

II.1 Les recettes :

RECETTES		
Chapitre	**Libellé**	**Montant**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	1 462 246
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	425 734
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 460 751
1068	DOTATION COMPLEMENTAIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT	***1 645 641***
024	PRODUITS DES CESSIONS DIMMOBILISATION	5 000
001	RESULTAT DINVESTISSEMENT REPORTE	**784 838**
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000
TOTAL RECETTES REELLES		**7 789 211**
45412	TRAVAUX EXECUTE D'OFFICE	30 300
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT	10 492
TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		**40 792**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	3 150 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (Récupération avances forfaitaires)	374 633
TOTAL RECETTES D'ORDRE		**3 524 633**
TOTAL EXERCICE N		**11 354 636**
RESTES A REALISER N-1		**3 101 206**
TOTAL INVESTISSEMENT		**14 455 843**

Les dotations, fonds divers et réserves : **3 107 887€** (Chapitre 10 dont 1068) :

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajouté (FCTVA) :

Ce dispositif permet à la collectivité d'obtenir une compensation de la part de l'État sur la TVA qu'elle acquitte sur une partie de ses dépenses d'investissement de l'exercice N-1, au taux forfaitaire de 16,404%. Le produit attendu pour 2025 s'élève à **1 362 246€**.

La Taxe d'Aménagement :

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager. Le produit 2025 minimal attendu est de **100 000€**.

La dotation complémentaire en section d'investissement :

Le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » doit correspondre à minima au besoin de financement de la section d'investissement N-1 soit le cumul du résultat d'investissement de clôture 2024 (excédent de **784 838€**) et du solde des restes à réaliser 2024 (déficit de **2 430 479€).** Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 fait l'objet d'une affectation de résultat de l'assemblée délibérante (excédent de **1 627 853€**). Le montant du 1068 est donc proposé à **1 645 641€,** le reste du besoin d'investissement pouvant être financé par le l'emprunt.

Les subventions d'investissement (chapitre 13) : **3 526 941€**

Compte tenu de la reprise des résultats 2024 et de l'intégration des restes à réaliser dès le Budget Primitif les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

425 734€ de recettes nouvelles (subventions 2025 notifiées uniquement) et **3 101 206€** de reports 2024.

Les recettes nouvelles :

- **109K€** pour l'extension du parc Martin
- **46K€** pour la création de la coulée verte
- **69K€** pour les travaux complémentaires du clocher de l'église Saint Louis
- **52K€** pour la rénovation des courts de tennis
- **21K€** pour la rénovation de l'éclairage public
- **22K€** pour l'acquisition d'une borne interactive dans le cadre de l'opération « cœur de ville »
- **4K€** pour l'acquisition d'un logiciel de billetterie
- **3K€** pour l'acquisition d'un portail usagers stationnement

Les reports de 2024 :

- Le poste de Police Municipale de **1M€**
- La restauration du clocher de l'église de **836K€**
- La rénovation du marché de l'Epoque de **288K€**
- Le Relais Petite Enfance de **162K€**
- La création de la coulée verte de **162K€**
- Le changement de chaudières de **94K€**
- L'éclairage public de **86K€**
- L'extension du parc Martin de **60K€**

L'emprunt et dettes assimilées pour **3 460 751€** (chapitre 16) :

Le montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget au regard de l'autofinancement de la commune et des recettes d'investissement estimé au moment de la préparation du Budget Primitif s'élève à **3 445 751€.** Le besoin réel d'emprunt sera ajusté en cours d'exercice, en fonction de l'avancement des travaux, du taux d'exécution des dépenses et des recettes et de la réalisation ou non des cessions envisagées et des notifications des nouvelles subventions demandées.

15000€ sont prévus en dépôts et cautionnement reçus.

Les autres immobilisations financières pour **5 000€** (chapitre 27) :

Il s'agit d'une provision pour versement de dépôts de garantie en dépenses et en recettes de **5 000€.**

Les produits des cessions d'immobilisations pour **5 000€** (chapitre 024) :

Il s'agit d'un chapitre uniquement budgétaire ou sont inscrites les cessions souvent après qu'elles aient effectivement été réalisées. Celles-ci sont en parallèle titrées en section de fonctionnement au Compte Administratif. Il s'agit ici de la cession du droit de bail commercial 2 grande rue de 5 000€ titré au 775 qui est régularisée au BP2025.

Les opérations pour compte de tiers pour **40 792€** (chapitre 45) :

Ce compte enregistre les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défaillants et donne lieu à la refacturation des dépenses engagées par la commune, provisionnées à hauteur de **30 300€.**

Le compte d'opération sous mandat enregistre les travaux qui sont titrés à un tiers ; **10 492€** de refacturation des travaux ENEDIS au 46/48 avenue de Rosny.

Les dotations aux amortissements pour **3 150 000€** (chapitre 040) :

Cette opération d'ordre budgétaire qui ne donne lieu à aucun encaissement est strictement égale au montant inscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Les opérations patrimoniales pour **374 633€** (chapitre 041) :

Ce chapitre a pour objet de pouvoir retracer les mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

II.2 Les dépenses :

DEPENSES		
Chapitre	**Libellé**	**Montant**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	394 432
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	164 100
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	117 700
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	210 241
204	SUBVENTION DEQUIPEMENT VERSEES	215 502
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 315 213
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf 2324)	2 796 805
2324	SUBVENTION DEQUIPEMENT VERSEES EN COURS	0
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	26 800
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	193 100
TOTAL DEPENSES REELLES		**8 433 894**
45411	TRAVAUX EXECUTE D'OFFICE	30 300
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	10 492
TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		**40 792**
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	74 838
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (Récupération avances forfaitaires)	374 633
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		**449 471**
TOTAL EXERCICE N		**8 924 157**
RESTES A REALISER N-1		**5 531 686**
TOTAL INVESTISSEMENT		**14 455 843**

Les emprunts et dettes assimilées pour **117 700€** (chapitre 16) :

Cette dépense est constituée de **102 700€** de remboursement des emprunts auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et d'une provision de **15 000€** pour le remboursement de dépôts ou cautions.

Les immobilisations incorporelles pour **362 515€** (chapitre 20 sauf 204) :

Ces dépenses correspondent aux frais d'études, aux acquisitions de logiciels et aux paiements de licences et sont réparties entre les dépenses nouvelles pour **210 241€** et **152 274€** de reports de l'exercice 2024.

Les dépenses nouvelles correspondent notamment à des provisions pour ;

- Frais d'études de la Maison Familiale de Corrençon **50K€**
- Frais d'études de la rénovation de l'ascenseur de l'école élémentaire Leclerc **15K€**
- AMO pour la vidéo protection **37K€**
- Diagnostiques Techniques Amiante des bâtiments municipaux pour **61 576€**

Les subventions d'équipement versées pour **486 413€** (chapitre 204) :

Les reports de **270 911**€ correspondent aux crédits permettant le paiement des frais engagés par le territoire Grand Paris Grand Est dans le cadre du NPNRU Mimoun phase 1 et « Marnaudes / Fosse aux bergers » phase 2 pour 237 341€ et 33 569€ de reliquat BSPP 2024.

Les crédits 2025 de **215 502€** correspondent aux 142 502€ de subventions d'investissement à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris de même que pour les 3 000€ de subventions potentielles aux administrés pour la participation à la motorisation de leurs portails ou à la pose d'un système d'alarme et une provision de 70 000€ pour le projet NPNRU Marnaudes / Fosse aux bergers » phase 2.

Les Immobilisations corporelles pour **6 796 193€** (chapitre 21) :

Ces dépenses regroupent les travaux de construction, d'aménagement et les acquisitions qui doivent se terminer sur l'année en cours et sont réparties entre les dépenses nouvelles pour **4 315 213€** et **2 480 980€** de reports de l'exercice 2024.

Parmi les crédits nouveaux :

- ✓ Acquisition de la parcelle Keystone **430K€**
- ✓ Continuité de la vidéo protection **300K€**
- ✓ Réfection des sanitaires de l'école Foch **250K€**
- ✓ Remplacement des mâts et des nouvelles crosses de l'éclairage publique **250K€**
- ✓ Bail de voirie **250K€**
- ✓ Plantations d'arbres **242K€**
- ✓ Travaux de voirie de 6 rues **216K€**
- ✓ Réfection de la toiture de l'école Prévert **150K€**
- ✓ Passage aux Leds de l'éclairage du stade Ripert **134K€**
- ✓ Réfection du sol de Delouvrier **131K€**
- ✓ Réfection des vestiaires du gymnase Mimoun **100K€**

Les principaux reports 2024 :

351 455€ pour la coulée verte
360 091€ pour la vidéo protection
229 252€ pour les plantations d'arbres
240 168€ pour la rénovation de l'ascenseur de l'école maternel Pasteur
165 041€ pour le remplacement de l'éclairage public
146 380€ pour le passage aux LEDS de l'éclairage du stade Mimoun
110 542€ pour la rénovation de la chaufferie de l'école maternelle Mauriac

Les immobilisations en cours pour **5 424 326€** (chapitre 23) :

Ce chapitre regroupe les travaux qui par leur nature ou leur durée vont s'étaler sur plusieurs exercices.
Les dépenses de ce chapitre sont constituées de **2 796 805€** de crédits nouveaux dont **2 737 934€** pour les travaux de l'opération « Cœur de ville » et de **2 627 521€** de reports de l'exercice 2024.

Les principaux reports 2024 :

907 389€ pour les travaux de voierie (Vert Coteau, Germinal et Prairial et Chenil)
666 017€ pour le parc Martin
494 747€ pour le clocher de l'église
245 919€ pour la MOE du « Cœur de ville »
49 978€ pour le poste de police municipale

Les autres immobilisations financières pour **193 100€** (chapitre 27) :

Il s'agit de consignations pour la préemption du 8 boulevard de Gaulle à hauteur de **157 300€** et du 34 rue Louise Guerin à hauteur de **30 800€** ainsi que d'une provision pour versement de dépôts de garantie en dépenses et en recettes de **5 000€.**

Annexes : Projet de délibération
Budget Primitif 2025 de la Ville - Maquette